

CALENDRIER ET CARTE DE PARTAGE DES USAGES

	Tétras-lyre	Faune sauvage	Alpages	Chasse	Agriculture	Forêt
Janvier						
Février	hivernage					
Mars						
Avril	reproduction					
Mai						
Juin		naissance				
Juillet	naissance					
Août						
Septembre			présence du troupeau, des chiens et du berger		travaux dans les champs	exploitation forestière
Octobre						
Novembre				essentiellement les week-end et les jeudis		
Décembre	hivernage					

NB : rester sur les chemins, chien tenu en laisse

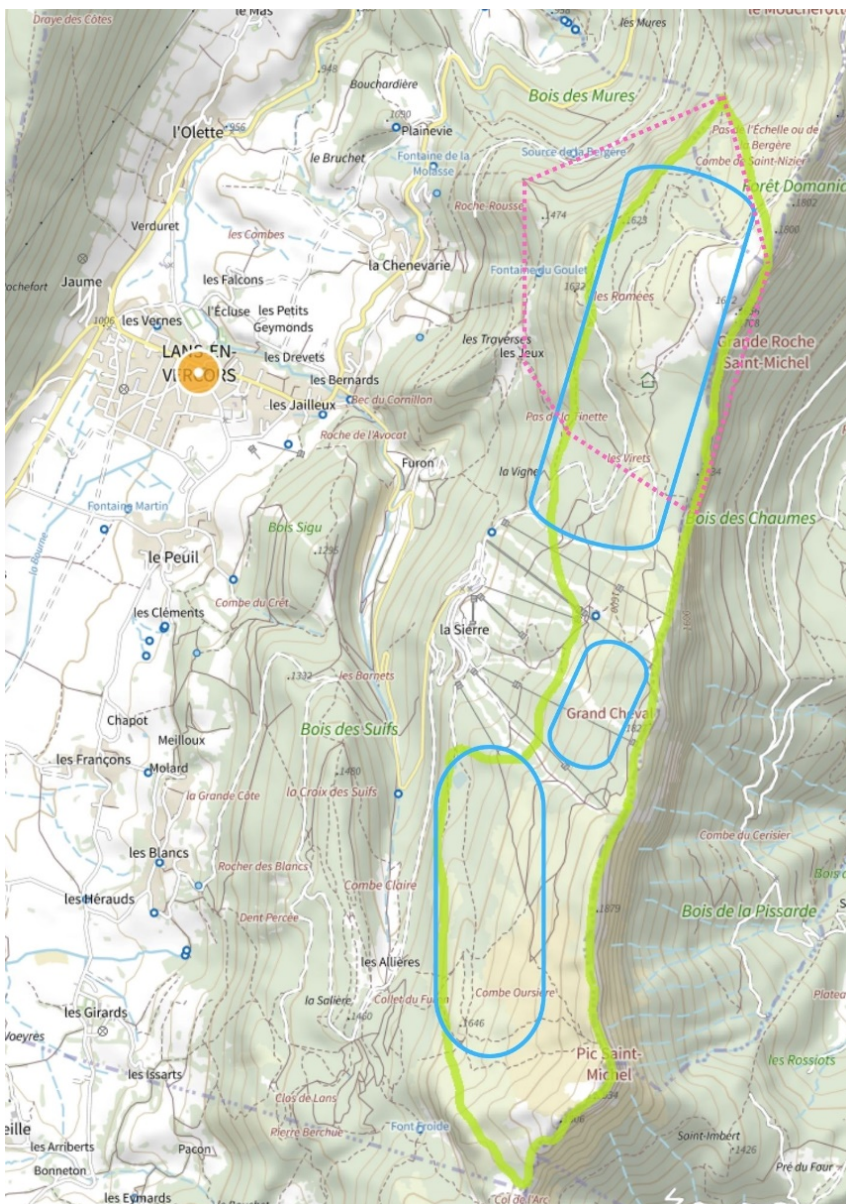
NB : rester sur les chemins, surtout en forêt

NB : voir avec l'alpagiste pour les zones de pâtures précises

NB : contacter l'ACCA pour les zones de battues

NB : rester sur les chemins, ne pas traverser les champs

NB : contacter l'Office Nationale des Forêts pour les zones et périodes de coupes précises



Légende :

Zone de pâture

Zones de tétras-lyre

Zone d'intervention de l'ENS des Ramées

Personnes à prévenir par vos soins* :

Alpagiste
Ferme Ravix « A la Crécia »
alacrecia@gmail.com

ACCA de Lans en Vercors
accadelans@gmail.com

ONF – Mehdi Lopez
mehdi.lopez@onf.fr

Pour les évènements sur le domaine de l'Aigle

Cabane de l'Aigle
lacabanelaigle@gmail.com

Sun Trott
suntrott38@gmail.com

*Prévenir ne vaut pas validation

LA NATURE EST UN LIEU DE VIE, DE TRAVAIL ET DE PASSAGE

LA SENSIBILISATION DES PARTICIPANTS DE VOS ÉVÈNEMENTS EST ESSENTIELLE

Avec l'**appli Isère Outdoor**, je reste informé et je consulte les zones de vigilance dans la catégorie **PARTAGER LA NATURE** pour un meilleur partage des espaces : <https://isereoutdoor.fr/fr/page/149>

En alpage, à la vue d'un troupeau et à l'approche de chien(s) de protection, il est important de respecter les règles suivantes :



À L'APPROCHE D'UN CHIEN DE PROTECTION



Attention chien de protection

Son travail est de **PROTÉGER** le troupeau.
Il réagit à une présence inconnue.

Il est important de ne pas fuir rapidement et d'adopter les comportements suivants :

- **JE RESTE CALME.** Je lui laisse le temps de m'identifier et de se rassurer en lui parlant avec une voix ferme et grave et en adoptant des signes d'apaisement.
- **JE M'IMMOBILISE** quelques instants face au chien ; je ne fais pas de gestes brusques en leur direction ; je tiens mes bâtons de marche dans une main le long du corps et je **ne les regardent pas directement dans les yeux.**
- Dès les signes d'apaisement du chien, **JE M'ÉLOIGNE DOUCEMENT** du troupeau (en gardant le chien dans mon champ de vision).

Je peux mettre un sac ou un vêtement entre le chien et moi (sans être menaçant envers lui).

Je suis attentif : je repère la présence des troupeaux et des chiens de protection.

Si je ne suis pas à l'aise, j'attends que le troupeau se déplace ou je rebrousse chemin.

Je contourne les troupeaux sans me mettre en danger par rapport à d'autres risques (falaises, très fortes pentes...) et **j'évite** de regarder les animaux dans les yeux (cette attitude est perçue comme une menace).

Je ne cours pas et si je suis à vélo, je descends du vélo.

Je referme la clôture après mon passage pour éviter que les bêtes ne

s'échappent.

Je tiens mon chien en laisse, pour éviter d'**effrayer les animaux et distraire les chiens de protection**. Si une interdiction est indiquée, je ne traverse pas l'alpage avec mon chien.

En période de chasse

Les zones de chasse sont signalées en direct et correspondent aux zones de battues collectives.

En entrant dans ces zones, je suis susceptible de croiser des chasseurs. Il est important de respecter certaines règles de conduites pour que je puisse pratiquer un toute sécurité.

EN AUTOMNE, JE RESTE VIGILANT

Panneau chasse en cours = Action de chasse collective engagée dans cette zone.

LE CHEMIN RESTE OUVERT AU PUBLIC.

Je reste sur les sentiers **balisés**.

Je porte de préférence **des tenues claires ou vives**.

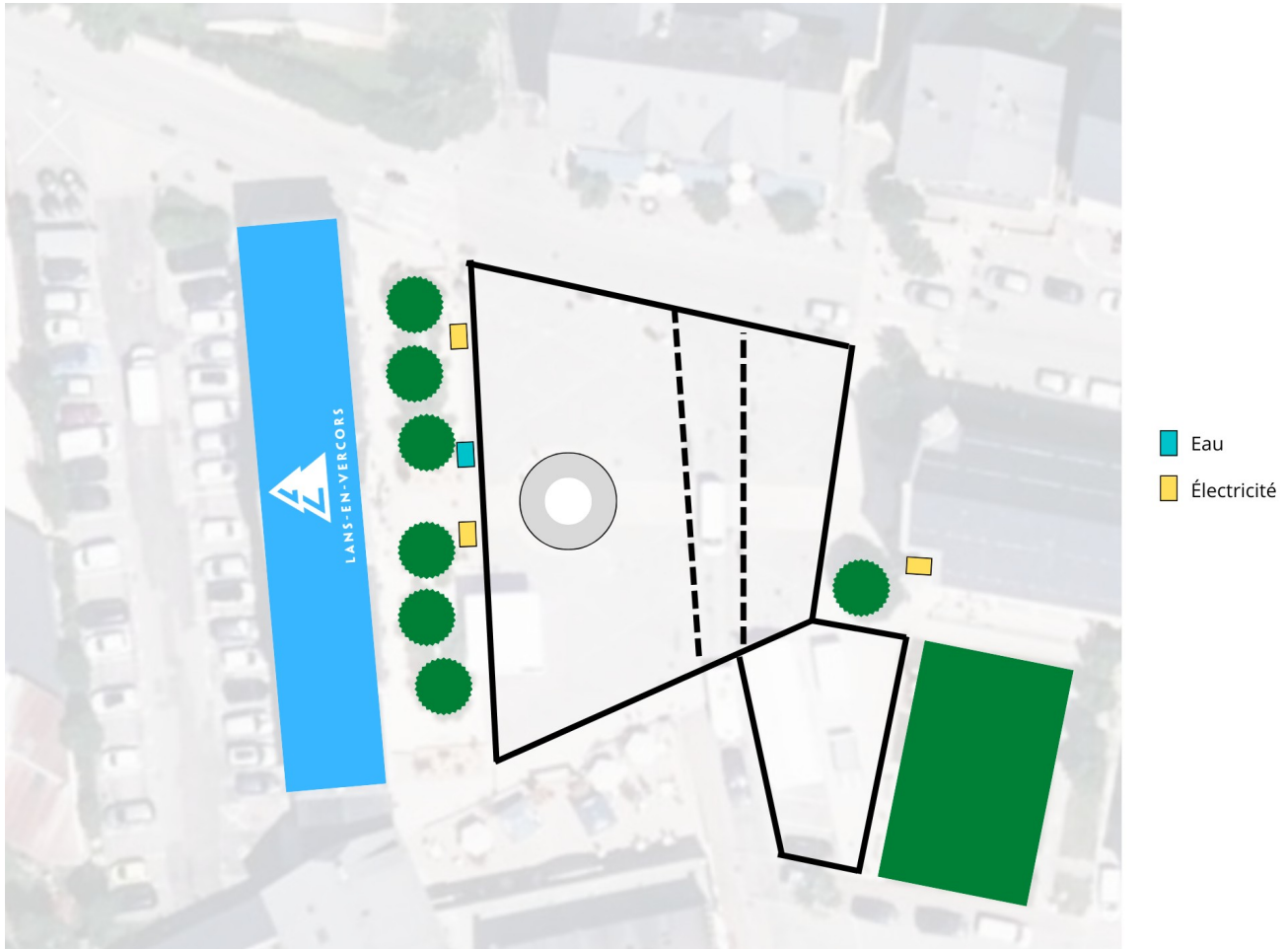
Je signale ma présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).

chasse en cours
Soyons visibles
Dialoguons ensemble
Partageons l'espace

JOUR DE NON CHASSE EN ISÈRE : VENDREDI

isère
LE DÉPARTEMENT

VUE AERIENNE POUR AIDE A L'IMPLANTATION DES ÉVÈNEMENTS



- évacuation d'eau
- électricité
- eau